

gnaler, dans l'intérêt du public et des négociants honnêtes qui vendent les huiles de colza pures.

» Nous concevons jusqu'à un certain point qu'on livre à la consommation, quand les huiles de colza sont rares et chères, des huiles mélangées; mais on devrait les vendre à meilleur marché et non pas les livrer comme étant de première qualité.

» Les acheteurs qui veulent des huiles de colza pures et qui consentent à les payer à leur valeur, doivent donc se faire facturer ces huiles sous la désignation d'huile de colza épurée pour la lampe.

» On ne paye pas les vins de Suresnes aussi cher que les vins de Bordeaux, pourquoi paierait-on comme huile de colza des mélanges de cette huile avec l'huile de lin, la plus mauvaise de toutes pour l'éclairage?

» Nous avons pensé, monsieur le rédacteur, que vous ne refuseriez pas de donner toute publicité au genre de fraude que nous venons vous signaler, et qui expliquerait jusqu'à un certain point la mévente des bonnes huiles de colza.

» Agréer, etc. »

La chambre des avoués près le tribunal de première instance de Lille, se trouve composée, pour l'année judiciaire 1860-1861, de MM. Samin, président; Desrousseaux, syndic; Hurtrel, rapporteur; Lefrancq, secrétaire et trésorier.

Les nommés Constantin Lauthoir, Auguste Snouck et Jacques Messial, tous trois Belges d'origine, ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Lille pour avoir mis en vente, à Roubaix, du lait battu contenant 60 pour 100 d'eau.

Le sieur Corpelein, de Roubaix, vient d'être mis à la disposition du parquet pour abus de confiance envers le logeur Coquette qui s'était offert comme caution, dans un achat d'habits, fait par le prévenu, chez un tailleur de cette ville.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 21 octobre 1860. Sommes versées par 61 déposants dont 8 nouveaux fr. 6,996 28 demandes en remboursement. 10,384 68 Les opérations du mois d'octobre sont suivies par MM. Louis Scrépel et Achille Wibaux, directeurs.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 16 au 22 octobre 1860 inclus.

NAISSANCES.

16 garçons, 11 filles.

MARIAGES.

Du 22 octobre. — Entre Louis-Joseph Bernard, tisserand, et Virginie-Joseph Decottignies, journalière. — Henri-Joseph Boulangé, tisserand, et Marie-Rosalie Hot, journalière. — Désiré-Noël Montignie, tailleur d'habits, et Hélène Magrath, fileuse. — César-Joseph Parent, tisserand, et Elise-Sophie Corbeau, journalière. — Henri-Julien Lefebvre, fleur, et Henriette-Iphigénie Gambier, sans profession. — Pierre Lerycke, cordonnier, et Marie-Augustine Gadenne, modiste.

DÉCÈS.

Du 18 octobre. — Chantale-Adèle Thiebaut, 32 ans, marchande-boulangère, épouse de Félix-Joseph Six, chemin du Fresnoy.

Du 19. — Louis-Joseph Delavie, 67 ans, sans profession, célibataire, Hôpital. Du 20. — Charlotte Flamencourt, 45 ans, ménagère, épouse de Henri-Joseph Leconte, sentier de Ma Campagne. Du 21. — Isabelle Bausière, 23 ans, ménagère, épouse de Polycarpe Deltète, rue de la Banque. — Rosalie Lahaye, 55 ans, journalière, célibataire, Hôpital. Plus 2 garçons et 5 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

FAITS DIVERS.

A l'instar des chasseurs d'Afrique, les régiments de cavalerie légère qui ont fait les campagnes de Crimée et d'Italie ont été armés de fusils au lieu de mousquetons, cette dernière arme ne portant ni assez loin, ni assez juste. Par suite de cette modification à l'ancien armement des corps de cavalerie légère, chasseurs et hussards peuvent, dans une circonstance donnée, se porter rapidement, si besoin est, sur un point indiqué, puis mettre pied à terre, en partie, et ouvrir immédiatement leurs feux sur l'ennemi, comme le feraient des bataillons d'infanterie. La manœuvre du fusil devant nécessairement, dès lors, entrer dans l'instruction du cavalier, est enseignée dans les corps, et des sous-officiers attachés à l'école impériale de cavalerie de Saumur, viennent, en conséquence, d'être dirigés sur l'école normale de tir de Vincennes, pour suivre, comme les officiers d'infanterie et de marine, les cours de cette école.

— On lit dans la Gazette des Tribunaux :

« Lundi, entre une heure et deux heures de l'après-midi, des cris de détresse se sont fait soudainement entendre, dans une maison meublée de la rue Neuve-Saint-Augustin, et au même instant on a vu descendre du cinquième étage jusqu'au rez-de-chaussée une femme couverte de feu qui franchissait les marches quatre à quatre, et qui est tombée à demi suffoquée dans la cour. Les locataires se sont empressés d'accourir à son secours, et, après l'avoir abondamment aspergée avec de l'eau, ils l'ont enveloppée complètement avec des vêtements mouillés, et sont parvenus à éteindre l'incendie qui la dévorait.

» La victime était la dame veuve L..., âgée de 52 ans, rentière. Etant assise dans sa chambre pres du foyer de la cheminée, une étincelle avait volé sur sa robe et l'avait enflammée; effrayée de la rapidité avec laquelle le feu se propageait sur elle, elle était descendue aussitôt en appelant du secours, et dans sa course précipitée l'intensité du feu avait été tellement augmentée par l'air, qu'en arrivant dans la cour, la plus grande partie de ses vêtements se trouvait déjà consumée sur son corps. Des soins empressés lui ont été donnés sur-le-champ, et, peu après, le commissaire de police du quartier, M. Juban, est arrivé avec un médecin et lui a fait prodiguer les secours de l'art. Malheureusement, la dame L... avait le corps sillonné de larges et profondes brûlures, et, après lui avoir donné les premiers soins, on a dû la faire transporter à l'hôpital Beaujon, où la gravité de sa situation fait perdre tout espoir de la sauver. »

— Dans un restaurant de la rue de Grenelle, à Paris, un jeune homme et une jeune femme d'une mise très élégante, s'étaient fait servir à déjeuner. Le repas terminé, le jeune homme demanda l'addition, paya et se disposa à se retirer avec sa compagne. Remarquant qu'on les regardait, que les garçons avaient l'air de leur barrer le passage et que le maître de la maison s'approchait de lui avec embarras, il s'enquit de la signification de ce procédé.

Avec tous les ménagements possibles, le restaurateur expliqua que plusieurs pièces d'ar-

genterie venaient de disparaître, et que les gens de service élevaient sur lui ses soupçons.

L'élégant et la jeune femme manifestèrent la plus vive indignation de se voir l'objet d'une inculpation semblable et exigèrent absolument qu'on les fouillât. L'opération fut faite vis-à-vis de chacun des personnages par une personne de son sexe. On ne trouva rien, et le chef de l'établissement se confondit en excuses à l'égard du couple innocent qu'il reconduisit jusqu'à la porte.

Au même instant entra un autre individu, qui alla s'installer à la table quittée par les deux sortants. Il s'informa de la cause de l'émotion visible parmi les garçons, et l'ayant su, il déblatéra contre les voleurs, en disant qu'il fallait se défier des gens même de bonnes manières et de la plus honnête apparence. Ce consommateur vertueux expédia en quelques coups de dents son déjeuner, et, après avoir placé bien en évidence sur la table l'argenterie dont il s'était servi, paya sa dépense, se leva et se dirigea vers la porte.

Comme il passait devant le comptoir, une cuillère d'argent s'échappa d'une de ses poches et tomba bruyamment sur le parquet. Il voulut la ramasser; mais plus prompt que lui, un garçon l'avait prise et y avait reconnu la marque de la maison.

Le larron fut aussitôt saisi, entouré, remis aux mains des sergents de ville, qui le conduisirent chez le commissaire de police.

On trouva sur lui toutes les pièces d'argenterie qui manquaient au restaurant.

Le jeune homme et la jeune femme dont il était complice, avaient collé ses objets sous la table au moyen d'une emplâtre de cire et il était venu après eux les prendre. Dans son domicile, on a découvert une quantité considérable de pièces d'argenterie provenant de restaurants ou de cafés, ainsi que des quittances de Mont-Désiré énonçant l'engagement de diverses marchandises. A la suite de ces constatations, il a été mis à la disposition de la justice.

— Un fait probablement sans exemple dans les annales du vol vient de se passer à peu de distance de Bayonne.

Quatre malfaiteurs avaient dévalisé un paysan, après l'avoir fort maltraité; ils parlaient même de l'achever, lorsque, sur l'observation de l'un d'eux que c'était un brave homme, ils se décidèrent à bander ses plaies. Puis ils s'éloignèrent pour partager le butin; mais on ne peut se mettre d'accord; trois des voleurs prétendaient que le quatrième, qui leur offrait à chacun 80 fr. avait détourné une partie de l'argent volé. Celui-ci proposa de s'en rapporter au volé; ils retournèrent donc vers ce malheureux, qui eut à peine la force de soulever la tête pour leur certifier qu'il n'avait en effet que 320 fr. lorsqu'ils l'avaient attaqué.

— On lit dans l'Echo de l'Ardèche :

« On n'a pas oublié l'histoire de l'infortuné Gaspard Hauser, qui fut trouvé, au commencement de ce siècle, près de Vienne en Autriche, dans un cachot obscur, où il avait, par suite de circonstances demeurées inconnues, passé les dix-huit premières années de sa vie.

» Lorsque ce malheureux jeune homme fut tiré du tombeau vivant où il avait grandi loin du monde et loin du jour, nourri par une main invisible qui déposait chaque nuit à ses pieds, pendant son sommeil, un peu de pain et d'eau, ses oreilles, qui n'avaient jamais entendu de bruit humain, étaient déchirées par la voix même la plus douce; il ne savait ni se tenir debout ni marcher. Il mourut au bout de quelques mois.

» Qui le croirait? les montagnes de la Drôme ont eu leur Gaspard Hauser, dans la personne

d'une jeune fille que l'on trouva, il y a quelques années à peine, non pas enfermée dans un cachot, mais vivant seule dans un ravin reculé et à l'état sauvage.

» Cette malheureuse n'avait jamais connu d'autre asile que les bois, d'autres compagnes que les bêtes fauves dont elle partageait les repaires. A peine couverte de quelques mauvais haillons, elle se nourrissait de racines et de glands, grimpaux aux arbres comme un singe, jouait à la course avec les chevreuils, et faisait fuir les renards. Hors de là elle n'avait, comme vous le pensez, aucune notion du monde, elle ne parlait pas, et elle fuyait l'homme comme un animal plus étrange, plus fort et plus dangereux que les autres.

» Qui l'avait mise dans cette affreuse situation? on ne l'a jamais su.

» Toujours est-il que quand on l'eut découverte et arrachée à ses bois, il y eut autour de la fille sauvage un grand empressement de curiosité. On la conduisit à Marseille.

» Une grande dame qui passait dans cette ville, M<sup>me</sup> la comtesse de Bobrinskoy, entendit parler de l'aventure. Elle alla voir l'enfant qui avait été provisoirement admise à l'hôpital, s'intéressa profondément à elle, et s'imposa la tâche difficile de la civiliser.

» Grâce à sa patiente bonté, l'enfant s'attacha à sa mère adoptive; son intelligence se développa rapidement, et sa noble institutrice lui fit reconquérir l'un après l'autre tous les privilèges de la nature humaine, le don de comprendre et de sentir, la parole, le goût de la vie sociale.

» Depuis, M<sup>me</sup> la comtesse Bobrinskoy la plaça au Sacré-Cœur, à Paris, et la jeune sauvage de la Drôme est aujourd'hui une grande demoiselle, parfaitement élevée et possédant à merveille ces mille talents qui sont, à notre époque, l'accessoire obligé de l'éducation féminine. L'étrange vie de ses premières années a laissé à sa figure, qui est très belle, un saisissant cachet d'originalité.

— Sous ce titre : Cinquante navires incendiés, le Morning Post rapporte ce qui suit :

« Une vive agitation s'est produite ce matin dans les cercles maritimes, à la réception d'une dépêche télégraphique à Beyth, en date de Constantinople, le 11 octobre, qui annonce la perte totale d'un beau navire tout neuf appartenant à M. George Dawson, de Blyth, qui a été incendié avec cinquante autres bateaux. Comme il y a un certain nombre de navires de nos pays du nord à Constantinople, il est à craindre que ce ne soit pas la seule perte que les clubs de la Tyne aient subie. Une autre dépêche télégraphique est également arrivée ce matin, annonçant le naufrage dans la mer Noire de l'Elizabeth, appartenant à North-Shields. Les deux survivants de l'équipage du Phisad sont arrivés ici aujourd'hui, ainsi que l'équipage de l'Emma, ce dernier était resté quarante-huit heures dans les mâts avant d'être secouru.

» On a reçu samedi la nouvelle, à Blyth, qu'une partie de l'équipage du Sir-John-Rennie, capitaine Turnerr avait débarqué à Copenhague. Le Sir-John-Rennie avait été surpris par une tempête dans la mer Noire, il fit une voie d'eau et tous les efforts de l'équipage aux pompes n'ont pu réussir à la vider; il ne tarda pas à être englouti, et un des novices fut noyé. L'équipage chercha son salut dans les haubans, où il dut rester quarante-huit heures. Pendant ce temps, un des matelots, Daniel Andrews, mourut de faim et de froid. Le reste de l'équipage était condamné à périr, quand un schooner français, l'Emile, fut signalé en vue et vint à son secours.

» Le second du brick, nommé William Campbell, était resté exposé pendant quarante-huit

yeux en se serrant la main. S'étaient-elles comprises? Non, mais elles sentaient cependant que leurs âmes étaient désunies pour toujours.

On attendit, pour juger Marguerite, le retour du capitaine Edvin, qui pouvait donner d'utiles renseignements sur cette malheureuse affaire. L'avocat du roi, auquel les devoirs de sa charge imposaient l'obligation de requérir contre elle une peine infamante, ne pouvait se défendre d'un sentiment de compassion en faveur de l'accusée. L'interrogatoire qu'il lui avait fait subir, loin de le convaincre de sa culpabilité, malgré la netteté de ses aveux, avait éveillé ses soupçons sur une erreur d'un autre genre, et il espérait que M. Edvin ferait une révélation qui la sauverait.

Lorsque le capitaine fut arrivé, sa surprise fut extrême en apprenant ce qui s'était passé; mais il ne s'abusa point sur les motifs qui avaient égaré son ancienne amie, et cette circonstance, au lieu d'être favorable à Marguerite, acheva de la perdre: car Edvin, bien qu'il aimât sa jeune et belle épouse, se sentait troublé par le témoignage d'amour qu'il recevait de Marguerite. Il craignait que l'émotion involontaire que lui inspirait un pareil dévouement ne dominât sa déposition jusqu'à éveiller les soupçons d'Eveline. D'ailleurs, pour sauver la fille de son bienfaiteur, il ne fallait rien moins qu'un parjure, c'est-à-dire affirmer, sous la foi du serment, que le corps du délit (comme disent les hommes de loi) avait été donné par lui à l'accusée.

Cette alternative devint fatale à la malheureuse fille. Edvin fut contraint de garder une accablante neutralité dans cette affaire; et comme Marguerite persista dans ses aveux, elle fut condamnée à deux ans de réclusion sans ex-

position, parce que sa qualité dans la maison du capitaine ne fut pas considérée sous l'humble point de vue de la domesticité où elle était à peu près tombée.

Mais si la loi devait frapper aveuglément un accusé reconnu coupable par lui-même, la clémence royale pouvait écarter le coup qui allait flétrir une vie pure et innocente.

L'avocat du roi présenta lui-même le recours en grâce, et dix jours après la condamnation, il se présenta de nouveau devant Marguerite.

— Vous êtes libre, dit le magistrat. Vous avez contraint la loi à faillir devant vos aveux: c'était à ceux qui en sont les organes naturels à rectifier ses erreurs. Le souverain, en vous ouvrant les portes de cette prison, rend à la société l'un de ses plus dignes ornements. Il vous rend à vous-même l'honneur que vous consentiez à perdre pour sauver un sentiment de pitié que qu'on ne saurait trop plaindre et respecter. Ne m'interrompez pas, ajouta le magistrat: vous aimez le capitaine Edvin...

— Oh! par pitié monsieur, s'écria la jeune fille, arrêtez! c'est trop de honte. Je vous avais livré ma vie, vous pouviez la briser dans les tortures ou l'éteindre dans les cachots; mais le cœur d'une vierge est un sanctuaire dont il faut respecter les secrets.

— Ne craignez rien, reprit l'avocat du roi, plus ému qu'il ne convenait à son caractère de le faire paraître, son inviolabilité sera sacrée pour moi. J'ai dû vous faire connaître les motifs qui ont dicté votre grâce. Moi seul j'ai pu les approfondir, et le capitaine Edvin, lui-même, ignore sans doute le sentiment qu'il a su vous inspirer.

Un soupir presque imperceptible gonfla le

sein de la jeune fille et une larme s'arrêta sur ses paupières.

— Oh! tant mieux, dit-elle, tandis que le tremblement de sa voix démentait ses paroles, tant mieux! je continuerai à souffrir seule, et il ne sera pas dit que mon fatal amour aura porté le trouble et le désespoir dans une famille dont j'achèterais le repos aux dépens de mon existence.

— Que comptez-vous faire? dit le magistrat, qui redoutait pour la jeune fille cet épanchement de sensibilité exaltée.

— M'embarquer demain pour l'Amérique. Il me reste un parent qui, j'en suis sûre, ne me repoussera pas; j'achèverai d'épuiser chez lui les jours de douleur qu'il me reste à compter sur la terre.

— Eh bien! s'il en est ainsi, mon enfant, voilà ce fatal mouchoir qui est la cause de votre malheur... Ne m'interrogez pas, car il ne conviendrait ni au caractère dont je suis revêtu ni à la prudence de mon âge de répondre à vos questions. Il vous suffira de savoir qu'il vous est permis de considérer ceci comme le gage d'une inaltérable et sainte amitié. Maintenant, suivez-moi dans ma maison, je serai heureux de vous offrir un asile au sein de ma famille; et demain, au point du jour, je vous présenterai au capitaine d'un navire qui est en appareillage pour une destination à peu près semblable à la vôtre.

Vingt-quatre heures après cet entretien, Marguerite avait déjà perdu de vue les côtes de l'Angleterre, et ses regards obscurcis de larmes confondaient dans ce même espace bleuâtre la terre où s'étaient enlevées toutes ses espérances et le ciel qui devait les couronner un jour.

Cinq années s'étaient écoulées depuis cette époque. Le magistrat dont il vient d'être question dans la dernière partie de cette histoire avait été appelé à d'autres fonctions; mais, avant de quitter le pays, il avait continué de voir le capitaine Edvin, avec lequel il avait eu des rapports pendant le procès de Marguerite. Au bout de ce temps, M. Tornwil (c'est le nom de l'avocat du roi) obtint une position avantageuse dans la capitale même du royaume, et, comme le village de Britton-Hill n'en est pas très éloigné, il forma le projet de renouer connaissance avec le capitaine Edvin et son aimable femme.

La vieille Marthe, qui introduisit M. Tornwil dans la jolie habitation des deux époux, le pria poliment de s'asseoir dans le salon en attendant qu'on put avertir M. Edvin, qui se promenait alors avec sa femme dans le jardin.

M. Tornwil, qui avait fait à pied le chemin qui sépare Britton-Hill de la ville voisine, s'assit sur un banc de verdure devant la maison, et se prit à examiner avec une curiosité pleine de mélancolie les changements qui étaient survenus dans l'extérieur et dans l'entourage de la maison. Deux beaux enfants, dont l'aîné pouvait avoir quatre ans et le plus jeune marchait à peine, jouaient à quelques pas de M. Tornwil avec une femme qui paraissait la nourrice du second. Le magistrat s'approcha d'eux et se plut à démêler dans leurs traits enfantins le souvenir du capitaine et de la charmante Eveline. L'aîné ressemblait à s'y méprendre à M. Edvin; le plus jeune, suivant sa nourrice, était tout le portrait de sa mère.

— Alors, pensa M. Tornwil, mes souvenirs me servent bien mal. Voilà des cheveux bruns, des yeux noirs et des traits déjà nobles et graves